



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 23/2026
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 02 juillet 2026
Convocation : 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet à 19 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Johanne ROKKJAER LEIGNADIER, le Maire, sur la convocation qui leur a été adressée,

Présents : Johanne ROKKJAER LEIGNADIER - Stéphanie MAUGER LEGRIS - Olivier LARCHER - Virginie RAULIN LAZA – Vincent ROUDAUT - Véronique CHAMBALLU RIAUD - Bruno GAUFILLET - Haïfa CHETOUI OUARDANI- David OLIVEIRA SANTOS – Élise ESCURIOLA SÉGUREL - Catherine FAYET – Denis GUERMONPREZ – Patrice COCHET– Vinciane VAIDIE GAONAC'H - Robert BECH

Présents : Johanne ROKKJAER LEIGNADIER - Stéphanie MAUGER LEGRIS - Véronique CHAMBALLU RIAUD - Bruno GAUFILLET - David OLIVEIRA SANTOS – Élise ESCURIOLA SÉGUREL — Denis GUERMONPREZ – Patrice COCHET -

- Virginie RAULIN LAZA - Haïfa CHETOUI OUARDANI- Robert BECH– Vinciane VAIDIE GAONAC'H

Absents excusés : Catherine FAYET - Olivier LARCHER - Vincent ROUDAUT

A donné pouvoir à : Olivier LARCHER à Véronique CHAMBALLU RIAUD - Catherine FAYET à Denis GUERMONPREZ - Vincent ROUDAUT à Élise ESCURIOLA SÉGUREL

Secrétaire de séance : David OLIVEIRA SANTOS

Objet : Demande aide communautaire 2026 n°1

Vu la délibération du conseil communautaire n° CA-DEL-2022-136 du 15 décembre 2022 approuvant le pacte financier et fiscal pour 2023-2026

Vu l'accord du conseil communautaire d'attribuer l'aide communautaire à hauteur de 9 676 € 00 au titre de 2026 ;

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'octroi de l'aide communautaire 2026 selon le descriptif et tableau financier ci-dessous,

A/ Équipement salle de sports + mise au norme électrique

Devis NEWBODY appareils de sport 1 200 € HT / 1 200.00 € TTC

Devis STOLA électricité.....2 068.10€ HT / 2 481.72 € TTC

Devis Décathlon.....699.96€ HT / 739.96 € TTC

Coût total de l'opération : 3 968.06 € HT

B/ Alarme incendie salle des fêtes Marc Sangnier

Devis SIIDEF complément.....1 455.62 € HT/ 1 746.74 € TTC

Coût total de l'opération : 1 455.62 € HT

C/ Cuisinière + hotte + électricité Salle des Fêtes Sangnier

Devis Entreprise E.D.S hotte.....**1 646.34 € HT** / 1975.61 € TTC.

Devis Entreprise E.D.S cuisinière.....**3 412.20 € HT** / 4 094.64 € TTC.

Devis STOLA Mise au norme électrique.....**1 463.72 € HT** / 1 756.46 € TTC

Coût total de l'opération : 6 522.26 € HT

D/ Alarme anti intrusion Mairie

Devis entreprise BODET :.....**691 € HT** / 829.2 € TTC

Coût total de l'opération : **691 € HT**

COUT TOTAL DES OPERATIONS : 12 637.24 € HT

équipement sport + électricité	3968,06	4421,68	1 984,03	50%	1 984,03
alarme Sangnier + électricité	1455,62	1746,74	727,81	50%	727,81
cuisinière hotte électricité	6522,56	7826,71	3 261,28	50%	3 261,28
Alarme intrusion mairie	691	829,2	345,50	50%	345,50
TOTAL	12637,24	14824,33	6318,62		6 318,62

MONTANT TOTAL DES OPERATIONS : 12 637.24 € HT

Dépense totale Fonds propres de : 6318,62 € HT

Montant de l'aide CAESE : 6318,62 € HT

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme n°1 de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Etampois



AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Nombre de membres :

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Madame Le Maire,

Mme Johanne ROKKJAER LEIGNADIER

Le secrétaire de séance,

David OLIVEIRA SANTOS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture le 07/07/2026 et de sa publication légale le 07/07/2026.

